

Montréal, le 18 octobre 2012

TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Daniel Breton

Ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@mddep.gouv.qc.ca

**Objet : Demande d'audience publique
Centrale hydroélectrique de 23 MW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord**

Monsieur le Ministre,

La Fondation Rivières désire vous soumettre ses préoccupations relatives au projet de construction d'une centrale hydroélectrique dans le majestueux site du canyon de la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

Le 3 octobre dernier lors d'une conférence de presse concernant la fermeture de Gentilly 2, le président-directeur général d'Hydro-Québec justifiait ainsi la décision : « L'augmentation des coûts du projet, combiné à la baisse de la valeur de l'électricité produite, conduit à la conclusion que le projet n'est plus justifié au plan financier pour HQ. Un projet qui était justifié en 2008 ne l'est plus aujourd'hui. »

Or, ce projet hydroélectrique entraînera aussi une perte de 5,0 M\$ pour Hydro-Québec dès la première de production, soit 127 M\$ pour les 20 années pendant lesquelles le prix sera indexé automatiquement de 2,5 %, et compte tenu des surplus de capacité de production d'Hydro-Québec et des conditions actuelles du marché.

Néanmoins, si le gouvernement souhaite toujours aller de l'avant avec de tels projets, nous requérons la tenue d'audiences publiques sur celui-ci.

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui œuvre depuis 2002 à la protection et à la mise en valeur des rivières du Québec. La sensibilisation de la population et l'éducation sont au cœur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières. Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses puisqu'elles recèlent de nombreux sites exceptionnels dont la mise en valeur et le développement de l'accessibilité devraient être systématiques. Nous croyons donc que les projets de développements éco et récréotouristiques associés aux rivières devraient être privilégiés, et ce particulièrement dans le contexte actuel où déjà un nombre considérable de lieux ont

été altérés et que de nombreux autres sont menacés. Les sites de haute qualité et accessibles à la population, tel celui mentionné en objet, sont maintenant exceptionnels.

Une importante opposition s'était manifestée en 2002 contre un projet similaire. De nombreuses personnalités dont l'astrophysicien Hubert Reeves s'étaient prononcées en faveur de la protection de ce site.

Le projet de 23,2 MW présenté affectera considérablement le caractère naturel du site et aura un impact majeur sur la qualité de son environnement, altérant de façon significative et permanente l'ensemble des écosystèmes avoisinants. Il s'agit en plus d'un site fréquenté par plus de 100 000 personnes situé sur un terrain digne de devenir un parc régional ou même national.

L'assèchement de la chute (une des plus hautes chutes restantes au Québec avec une dénivellation de 61 mètres) - en dehors des heures d'ouverture du site - constitue un enjeu majeur. Ces chutes deviendront des « chutes à piton » car il faudra activer des portes télécommandées pour qu'elles coulent. En hiver, notamment, alors que le site est fermé, le débit s'écoulera presque entièrement dans une conduite forcée sur environ 460 mètres, asséchant aussi la rivière sur une longueur équivalente et altérant irrémédiablement la beauté des lieux, notamment la chute de glace.

Le promoteur a identifié un débit qu'il nomme « écologique » de 0,8 mètre cube par seconde alors que le débit moyen de la rivière est de 33 mètres cubes par seconde. Il s'agit plutôt, en réalité, d'un débit « économique » établi le plus bas possible afin de maximiser les profits du projet en faisant couler le plus d'eau possible dans la conduite forcée. Un débit « touristique » de 8 mètres cubes par seconde aurait été négocié avec l'entreprise qui organise des visites du site. Le site se verrait alors privé irrémédiablement de son principal attrait en dehors des heures d'ouverture actuelles, lesquelles pourraient changer dans l'avenir. Toute autre option de fréquentation ou de développement touristique, tel l'escalade ou la tyrolienne n'a pas été abordée. Et encore moins la protection de cet univers...

Le projet nécessiterait donc des travaux considérables tels déboisement, dynamitage, bétonnage, transport, ligne aérienne, poste de transformation, routes dans des talus prononcés entraînant d'importants déblais, etc. qui transformeraient le paysage et auraient un impact significatif sur les écosystèmes. Plusieurs espèces vulnérables y ont d'ailleurs été identifiées par le MDDEP. Les bouleversements résiduels quantifiés dans l'étude d'impact sont d'une ampleur que le projet ne peut être qualifié de « projet vert ». L'étiquette « verte » que certains donnent au projet relève davantage d'une logique de relation publique que de reposer sur un ensemble de mesures concrètes et appropriées, selon une planification intégrée des ressources souhaitée par la population. Par exemple, l'idée d'utiliser du béton de modelage pour façonner de fausses roches et modifier l'écoulement de la rivière ne trompera personne. Un enrochement de la digue de béton principale avec des roches « naturelles » ne trompera également personne. Pourquoi ne pas avoir gardé le concept initial d'éloigner cette digue du parc ? Pourquoi rehausser de 8

mètres le plan d'eau alors qu'il y a déjà 61 mètres de dénivellation offert ? Pour rehausser les profits d'AXOR, le partenaire privé qui retirera 94 % du prix de vente de l'électricité, ne laissant que 6 % à la communauté. L'intérêt privé de maximiser les profits gouvernera alors toutes les décisions pendant les 20 ou 40 prochaines années.

L'astuce du montage financier développé comme modèle d'affaires d'AXOR est particulièrement inusité. Avec le transfert de 6 % des revenus de vente à la municipalité de Saint-Joachim et à la MRC, cette firme met la main pour la 3^e fois sur un site hydraulique important et contourne les règles de transparence municipale avec la création d'une société au statut privé, la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc. Cette entreprise n'est pas assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* des organismes publics. Des contrats d'importance et sans appel d'offres sont identifiés. D'éventuelles audiences publiques devraient faire la lumière sur ces enjeux économiques et les modes de gestion choisis en regard avec le respect des lois régissant le secteur municipal.

L'origine de ce projet vient de la politique énergétique gouvernementale de 2006 qui ordonne à Hydro-Québec de mettre en place pour 150 mégawatts de puissance provenant de petites centrales hydroélectriques. Mais le contexte énergétique a été considérablement modifié depuis 2009. La Régie de l'énergie avait alors établi les conditions de marché selon les prévisions économiques de l'époque. Or, l'apparition sur le marché de quantités considérables de gaz naturel, provenant notamment de gaz de schiste, a eu pour effet de faire chuter considérablement les prix de l'électricité. L'organisme américain «The Energy Information Administration (EIA)» a établi en janvier 2011 des statistiques sur les prix de l'énergie et il y est prévu que le prix de l'électricité aux Etats-Unis baisserait de 6 % d'ici 2035¹.

C'est dans ce contexte que ce projet constitue une perte pour l'ensemble de la collectivité québécoise. Les consommateurs d'Hydro-Québec ne doivent pas en payer le prix. Conséquemment, puisque le projet prévoit l'altération d'un site majestueux, avec des enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui interpellent toute la population, nous sommes d'avis que ce projet doit faire l'objet d'une consultation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain Saladzius, ing.
Vice-président

cc Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles
Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances
Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

¹ <http://www.energy.gov/organization/energyinformationadmin.htm>



47° 04' 28,4" N - 070° 49' 12,0" O, MRC La Côte-de-Beaupré.

Saint-Joachim (Municipalité de paroisse), rivière Sainte-Anne, chute du canyon situé à environ quarante kilomètres à l'est de la ville de Québec, au carrefour des régions touristiques de la [Côte-de-Beaupré](#) et de [Charlevoix](#).

À cet endroit, la rivière Sainte-Anne-du-Nord, provenant du secteur des Grands Jardins dans le parc provincial des [Laurentides](#), s'engouffre dans les gorges rocheuses aux parois vertigineuses. Le dimanche 28 juillet 2002.

Québec en photos

Capitale-Nationale

